

RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1, a. 16)

SECTION I FORMATION

§1. *Année scolaire*

1. L'année scolaire de l'École nationale de police du Québec débute le 1^{er} août d'une année et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

§2. *Domaines de formation*

2. L'École offre des programmes et des activités de formation professionnelle dans les trois domaines de la pratique policière suivants :

1^o patrouille-gendarmerie;

2^o enquête policière;

3^o gestion policière.

§3. *Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie*

3. Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie permet à l'étudiant d'acquérir les compétences de base en patrouille-gendarmerie.

Ce programme de formation a pour objectif général de préparer l'étudiant à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la fonction de policier. Il permet notamment à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes :

1^o patrouiller stratégiquement un secteur d'intervention;

2^o intervenir lors de situations régulières;

3^o intervenir lors de situations à risques;

4^o intervenir lors de situations planifiées;

5^o intégrer dans les interventions policières les dimensions légale, méthodologique, technique (tir, conduite d'urgence, intervention physique), psycho-socio-communautaire et éthique.

La durée minimale de ce programme est de 434 heures.

4. Pour être admis à ce programme, un candidat doit, au moment de sa demande d'admission et jusqu'à la fin de sa formation, satisfaire aux conditions suivantes :

1^o être citoyen canadien;

2^o avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial et, en ce cas, avoir obtenu préalablement une promesse d'embauche dans les fonctions de policier d'un corps de police;

3^o être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence;

4° ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées;

5° avoir réussi un examen médical dans les 9 mois précédant le début de sa formation à l'École.

L'examen médical vise à s'assurer de la capacité physique et mentale du candidat à suivre le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Cet examen est effectué par un médecin désigné par l'École et comporte, notamment, un questionnaire médical décrit à l'annexe « A » du présent règlement, la prise des signes vitaux, un examen de la vue, un audiogramme tonal, une prise de sang mesurant la formule sanguine complète (FSC) et le profil biochimique du candidat, une analyse d'urine ainsi qu'un examen physique complet relatif aux systèmes physiologiques et conditions médicales suivants :

- le système musculo-squelettique;
- les yeux et l'acuité visuelle;
- les oreilles, le nez, la gorge;
- l'acuité auditive;
- le système cardiovasculaire;
- le système pulmonaire;
- le système neurologique;
- le système endocrinien;
- le système gastro-intestinal;
- le système génito-intestinal;
- le système dermatologique;
- le système hématologique;
- les maladies infectieuses;
- l'oncologie.

Le candidat doit fournir au médecin toutes les informations demandées par ce dernier et se soumettre, le cas échéant, à tout examen ou analyse additionnels qu'il juge appropriés.

Si le candidat ne réussit pas l'examen médical, le médecin doit indiquer sur le formulaire décrit à l'annexe « B » du présent règlement s'il s'agit d'une incapacité temporaire ou permanente.

6° avoir réussi, pour le candidat qui détient un diplôme d'études collégiales en techniques policières, un des tests, épreuves ou cours de langue suivants :

- l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, tel que prescrit par le ministre de l'Éducation en vertu de l'article 26 du Règlement sur le régime des études collégiales, approuvé par le décret n° 1006-93 du 14 juillet 1993;
- l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire conformément à la Loi sur les établissements de niveau universitaire (L.R.Q., c. E-14.1);
- les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
- le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
- le test « Ministerial Examination of College English, Language of Instruction and Literature » pour le candidat provenant du Collège John Abbott.

7° payer les frais exigibles en vertu de l'article 42 de la loi;

8° avoir réussi le test d'aptitude physique décrit à l'annexe « C » du présent règlement dans les 3 mois précédant le début de sa formation à l'École;

9° avoir réussi, dans les 2 ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soins d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire » ou toute formation équivalente offerte par l'un des organismes suivants :

- Ambulance St-Jean;
- Croix-Rouge canadienne;
- Fondation des maladies du cœur du Québec;
- Société de sauvetage.

10° donner ses empreintes digitales à un représentant autorisé de l'École;

11° être de bonnes mœurs.

5. Toute demande d'admission doit être présentée par écrit au registraire sur le formulaire fourni à cette fin et être accompagnée des documents suivants :

1° le certificat de naissance ou le certificat de citoyenneté du candidat;

2° une copie certifiée conforme du bulletin d'études collégiales indiquant la sanction des études (DEC) ou (AEC) émis par un officier autorisé d'un établissement d'enseignement collégial;

3° une copie du permis de conduire;

4° un document attestant que le candidat a réussi l'un des cours prévus au paragraphe 9° de l'article 4;

5° un document attestant que le candidat provenant du Collège John Abbott a réussi le test « Ministerial Examination of College English, Language of Instruction and Literature »;

6° dans le cas du candidat détenant une attestation d'études collégiales, celui-ci doit fournir un document attestant d'une promesse d'embauche dans les fonctions de policier d'un corps de police.

6. *Abrogé*

7. *Abrogé*

§4. *Programme de formation initiale en enquête policière*

8. Le programme de formation initiale en enquête policière permet à l'étudiant d'acquérir les compétences de base en enquête policière.

Ce programme de formation a pour objectif général de préparer l'étudiant à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à l'enquête policière. Il permet notamment à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes :

1° effectuer une enquête policière;

2° accomplir les procédures légales liées à des activités d'enquête policière, dans le respect des droits;

3° manifester des comportements et des attitudes en accord avec l'éthique et la déontologie policière;

4° établir des liens entre l'analyse de la criminalité et l'enquête policière;

5° communiquer dans un contexte d'enquête policière;

6° traiter l'information relative à l'enquête policière;

7° gérer son travail dans un contexte d'enquête policière.

La durée minimale de ce programme est de 285 heures.

9. Pour être admis au programme, un candidat doit être titulaire du diplôme en formation initiale en patrouille-gendarmerie délivré par l'École ou avoir obtenu l'attestation d'équivalence délivrée en vertu de la section III.

§5. Programme de formation initiale en gestion policière

10. Le programme de formation initiale en gestion policière permet à l'étudiant d'acquérir les compétences de base en gestion policière.

Ce programme a pour objectif général de préparer l'étudiant à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la gestion policière. Il permet notamment à l'étudiant d'acquérir les compétences suivantes :

- 1° structurer les activités de l'équipe;
- 2° établir des liens entre des lois et des règlements et la pratique policière;
- 3° mobiliser les membres de l'équipe;
- 4° commander une opération majeure;
- 5° procéder à l'évaluation du rendement des policiers;
- 6° superviser les activités de l'équipe.
- 7° s'intégrer à la fonction de superviseur ou de chargé d'un bureau d'enquête;
- 8° apprécier des problèmes éthiques de la police contemporaine;
- 9° élaborer des orientations stratégiques et des plans d'action;
- 10° gérer des ressources humaines;
- 11° gérer des ressources budgétaires et matérielles;
- 12° piloter la transformation d'une organisation policière;
- 13° mobiliser des acteurs aux plans politique, administratif et opérationnel;
- 14° assurer la direction d'activités opérationnelles lors de crises et d'évènements d'envergure;
- 15° assurer le déroulement d'activités opérationnelles régulières.

La durée minimale de ce programme est de 900 heures.

11. Pour être admis au programme, un candidat doit être titulaire du diplôme en formation initiale en patrouille-gendarmerie délivré par l'École ou avoir obtenu l'attestation d'équivalence délivrée en vertu de la section III.

§6. Perfectionnement professionnel

12. Abrogé

§7. Perfectionnement de service

13. Abrogé

**SECTION II
ÉVALUATION ET DIPLÔME**

14. L'École évalue les apprentissages liés à un programme ou à une activité de formation professionnelle auquel l'étudiant est inscrit.

L'évaluation se fait au moyen d'examens théoriques, de travaux, de mises en situation, de simulations ou de démonstrations.

15. L'École délivre à chaque étudiant inscrit à un programme ou à une activité de formation professionnelle un relevé de notes qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages.

Les résultats d'une évaluation d'un apprentissage sont établis comme suit :

A+	=	90 à 100%
A	=	87 à 89%
A-	=	84 à 86%
B+	=	81 à 83%
B	=	78 à 80%
B-	=	75 à 77%
C+	=	72 à 74%
C	=	69 à 71%
C-	=	66 à 68%
D+	=	63 à 65%
D	=	60 à 62%
E	=	59% et moins

La note de passage est établie à « D ».

16. L'École délivre un diplôme à l'étudiant qui a obtenu au moins la note « D » pour chacune des compétences d'un programme et qui a payé les frais de scolarité exigibles en vertu de l'article 42 de la loi. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant et le titre du programme.

SECTION III RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

17. Une équivalence à un programme ou à une activité de formation professionnelle de l'École peut être accordée lorsqu'un candidat démontre que sa formation scolaire, extrascolaire ou son expérience professionnelle lui ont permis d'acquérir les compétences mentionnées pour ce programme dans le présent règlement ou pour l'activité de formation professionnelle concernée.

L'École évalue si le candidat possède les compétences du programme ou de l'activité de formation professionnelle pour lequel une équivalence est demandée.

L'évaluation se fait au moyen d'examens théoriques, de travaux, de mises en situation, de simulations ou de démonstrations.

Aux fins d'une demande d'équivalence au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, l'École ne considère que les diplômes délivrés par l'un des établissements d'enseignement suivants :

- Atlantic Police Academy;
- École de la Gendarmerie royale du Canada;
- Justice Institute of British Columbia;
- Ontario Police College.

18. Toute demande d'équivalence doit être présentée par écrit au registraire sur le formulaire fourni à cette fin et le candidat doit acquitter les frais exigibles en vertu de l'article 42 de la loi. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

1° l'original d'une lettre d'un corps de police visé à l'article 43 de la loi attestant qu'il est intéressé à retenir les services de ce candidat lorsque ce dernier désire obtenir une équivalence au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie;

2° une copie certifiée conforme de son bulletin ou de son relevé de notes, incluant une description des cours suivis;

3° une copie du diplôme obtenu pour lequel une équivalence est demandée;

4° l'original d'une lettre d'un corps de police attestant de l'expérience professionnelle de ce candidat, le cas échéant.

5° *Abrogé*

19. Le registraire doit, dans les 30 jours de l'évaluation, informer par écrit le candidat de la décision de l'École d'accorder ou non l'équivalence demandée.

20. Lorsqu'une équivalence est accordée, elle est indiquée au relevé de notes et une attestation d'équivalence est délivrée par l'École au candidat.

SECTION IV HOMOLOGATION

21. L'École peut, à la demande d'un corps de police, homologuer une activité de formation professionnelle conçue à l'extérieur de ses cadres, lorsque celle-ci est susceptible d'être intégrée dans ses programmes ou activités de formation professionnelle offerts en perfectionnement professionnel.

22. Toute demande d'homologation doit être présentée par écrit au registraire sur le formulaire fourni à cette fin. Cette demande doit être accompagnée du plan de cours concerné, lequel doit indiquer les objectifs généraux et spécifiques, le contenu, le contexte de réalisation de la formation et le processus et les modalités d'évaluation de ce cours.

23. Le registraire doit, dans les 30 jours de la décision, informer par écrit le corps de police de la décision de l'École d'accorder ou non l'homologation demandée.

24. Le corps de police inscrit l'étudiant à l'École à chaque activité de formation professionnelle homologuée et paie à cette dernière les frais exigibles en vertu de l'article 42 de la loi.

ANNEXE « A »

QUESTIONNAIRE MÉDICAL

Nom _____	Prénom _____
Numéro de dossier _____	
Adresse _____	
Code postal _____	Téléphone _____

I) HISTOIRE MÉDICALE PERSONNELLE

Avez-vous déjà souffert ou souffrez-vous des problèmes ou symptômes suivants?
 (Si oui, remplir les cases appropriées)

	Antérieurement	Actuellement	Commentaires
Tête, nez, bouche & gorge			
Saignement du nez fréquent			
Congestion nasale fréquente			
Voix rauque sans rhume			
Difficulté à avaler			
Perte de goût ou de l'odeur			
Oreilles et acuité auditive			
Diminution de l'audition			
Utilisation de prothèses auditives			
Vertige - étourdissement			
Sifflement des oreilles			
Yeux et vision			
Glaucome			
Cataracte			
Blessure aux yeux			
Irritation des yeux (démangeaison)			
Chirurgie des yeux			
Port de lunettes correctrices			
Port de lentilles de contact			
Système gastro-intestinal			
Douleurs abdominales persistantes			
Vomissement de sang			
Ulcère			
Hépatite			
Jaunisse			
Selles noirâtres - sang dans les selles			
Constipation persistante			
Diarrhée persistante			
Hémorroïdes			
Système urinaire			
Pierres au rein			
Maladie des reins			
Sang dans les urines			
Urines fréquentes			
Système cardiovasculaire			
Douleurs ou serremments à la poitrine			
Palpitations ou trouble du rythme			
Haute pression artérielle			
Jambes enflées (œdème)			
Souffle cardiaque			
Maladie vasculaire			
Maladie cardiaque (angine - crise cardiaque)			
Système pulmonaire			
Essoufflement			
Sueurs nocturnes persistantes			
Toux matinale avec crachats			
Toux avec crachats de sang			
Pneumonie			
Asthme			
Tuberculose			
Emphysème			
Système musculo-squelettique			
Arthrite - arthrose			
Douleurs articulaires - musculaires			
Bursite ou tendinite			
Douleurs au cou ou cervicales			
Douleurs ou problèmes de l'épaule			
Douleurs ou problèmes de dos			

	Antérieurement	Actuellement	Commentaires
Système musculo-squelettique			
Douleurs poignets - mains - coudes			
Douleurs ou problèmes de genoux			
Douleurs de pieds ou de chevilles			
Troubles psychologiques – humeur			
Problème de drogue ou d'alcool			
Tentative de suicide			
Dépression			
Anxiété			
Trouble de l'attention			
Attaque de panique			
Claustrophobie			
Peur des hauteurs			
Système endocrinien – métabolique			
Diabète			
Hypoglycémie			
Maladie de la glande thyroïde			
Système neurologique			
Maux de tête			
Convulsion, épilepsie			
Perte de connaissance - évanouissement			
Engourdissement - faiblesse des membres			
Tremblement			
Peau			
Eczéma			
Éruption cutanée			
Urticaire			
Maladies infectieuses			
Sida ou VIH positif			
Rhumatisme articulaire aigu			
Sang - système lymphatique			
Anémie			
Maladies hémorragiques			
Transfusions sanguines			
Oncologie (cancer)			
Cancer (spécifiez type)			
Chirurgie			
Radiothérapie			
Chimiothérapie			
Système reproducteur homme			
Masse (bosse) testiculaire			
Système reproducteur femme			
Masse (bosse) au niveau des seins ou aisselles			
Douleurs menstruelles sévères			
Date des dernières menstruations:			
Autres conditions (spécifiez) :			

II) HOSPITALISATION

Avez-vous déjà été hospitalisé? (Si oui, remplir les cases appropriées)

	1 ^{ère} fois	2 ^e fois	3 ^e fois
Raison (diagnostic)			
Date (mois/année)			
Nom du Centre hospitalier			

III) INDEMNISATION

Avez-vous déjà demandé ou reçu des prestations ou paiement d'indemnités en raison d'une blessure, maladie, invalidité ou accident d'automobile? (Si oui, remplir les cases appropriées)

Date (mois/année)	Nature de la blessure (diagnostic)	Type de traitement	Type de séquelles
Commentaires:			

IV) ALLERGIES

Avez-vous des allergies?

Non

Oui

Précisez : _____

V) MÉDICATION

Prenez-vous des médicaments?

Non

Oui

Précisez : _____

VI) ANTÉCÉDENTS PATHOLOGIQUES FAMILIAUX

Maladies	Père	Mère	Frères/sœurs
Maladie cardiaque			
Hypertension artérielle			
Maladie pulmonaire			
Asthme			
Diabète			
Migraine			
Rhumatisme - arthrite			
Dépression - anxiété - suicide			
Alcoolisme			
Cancer			
Autres maladies (spécifiez)			

VII) HABITUDES DE VIE PERSONNELLES

1) Fumeur : Non Oui Nombre de cigarettes/jour : _____

Ancien fumeur : Non Oui Si oui, nombre d'années : _____

2) Alcool : Non Oui Quantité :
 + de 2 verres/jour
 1-2 verres/jour
 Occasionnellement

3) Thé – café : Non Oui Nombre de tasses/jour : _____

4) Drogues : Non Oui Précisez : _____

5) Veuillez quantifier votre niveau de stress en général.

Aucun Faible Moyen Élevé Excessif

6) Pratiquez-vous une activité physique? Non Oui Fréquence Moins 1 heure/semaine
 1 heure à 5 heures/semaine
 + de 5 heures/semaine

Quel(s) type(s) d'activité(s) physique(s) pratiquez-vous? _____

J'atteste que les renseignements ci-dessus sont vrais au meilleur de ma connaissance. Je suis conscient(e) que toute fausse déclaration concernant les renseignements fournis dans ce questionnaire médical pourrait annuler ma demande d'admission à l'École nationale de police du Québec.

Signature du candidat

Date

ANNEXE « B »

RAPPORT D'EXAMEN MÉDICAL

Nom _____	Prénom _____
Numéro de dossier _____	
Adresse _____	
Code postal _____	Téléphone _____

Le candidat ci-dessus mentionné a subi un examen médical le ____/____/____.

Je suis d'opinion que ce candidat :

- A réussi l'examen médical prescrit au paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec.
- N'a pas réussi l'examen médical prescrit au paragraphe 5° de l'article 4 du Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec en raison d'une :
 - Incapacité permanente
 - Incapacité temporaire

Je ne suis pas en mesure de me prononcer présentement car je suis dans l'attente :

- D'information(s) complémentaire(s)
 - D'une correction à un problème médical
 - D'un avis spécialisé
 - D'un test médical complémentaire
 - Autre (spécifiez) : _____
- _____

Commentaires additionnels :

Signature du médecin évaluateur

Date

ANNEXE « C »

**RAPPORT DU TEST
D'APTITUDE PHYSIQUE (TAP-ENPQ)**

Nom _____		Prénom _____	
Numéro de dossier _____	Sexe _____	Date d'évaluation _____	
Cégep _____	Poids _____ kg	Taille _____	Âge _____
Centre accrédité _____			
Adresse _____			
Code postal _____		Téléphone _____	

Test d'aptitude aérobie - navette 20 mètres (Minimum à atteindre : 6,5 paliers)		
_____ paliers	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>

Circuit chronométré (Durée maximale de 392 secondes)		
_____ secondes	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>

Stations indépendantes (Durée maximale de 240 secondes)		
Appareil de force	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
Transport de mannequin	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
RCR	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
_____ secondes	R <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>

Note : R = Réussite et E = Échec

- Le candidat a réussi le test d'aptitude physique (TAP – ENPQ) ci-dessus mentionné.
- Le candidat n'a pas réussi l'une des parties du test d'aptitude physique (TAP – ENPQ) ci-dessus mentionné.

Signature de l'évaluateur

Date